

**E 5865**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 6 décembre 2010

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 6 décembre 2010

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits** n° DEC 63/2010 à l'intérieur de la Section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2010





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 2 décembre 2010  
(OR. en)**

**17124/10**

**FIN 665**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne
Date de réception:	1 <sup>er</sup> décembre 2010
Destinataire:	M. Melchior WATHELET, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virement de crédits n° DEC 63/2010 à l'intérieur de la Section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2010

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC63/2010.

p.j.: DEC63/2010



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 26/11/2010

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2010  
SECTION III - COMMISSION TITRE 05

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 63/2010

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 0502 Interventions sur les marchés agricoles

ARTICLE - 05 02 03 Restitutions pour les produits hors annexe 1

CND - 62 000 000

POSTE - 05 02 12 01 Restitutions pour le lait et les produits laitiers

CND - 260 000 000

POSTE - 05 02 12 04 Interventions sous forme de stockage de beurre et de crème

CND - 88 000 000

**DU CHAPITRE** - 0504 Développement rural

POSTE - 05 04 01 14 Développement rural financé par le FEOGA, section «Garantie» -  
Période de programmation 2000 à 2006

CND - 6 600 000

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 0503 Aides directes

POSTE - 05 03 01 01 Régime de paiement unique (RPU)

CND 158 400 000

**AU CHAPITRE** - 0507 Audit des dépenses agricoles

POSTE - 05 07 01 06 Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui  
concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre du FEOGA, section  
«Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA

CND 256 000 000

POSTE - 05 07 01 07 Apurement de conformité pour les exercices antérieurs en ce qui  
concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre de la section «Garantie» du  
FEOGA (actions antérieures) et dans le cadre du FEAGA

CND 2 200 000

## I. RENFORCEMENT

### I.A

#### a) Intitulé de la ligne

#### **05 03 01 01 - Régime de paiement unique (RPU)**

#### b) Données chiffrées à la date du 18/11/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	28 480 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	28 480 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	28 480 000 000
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>158 400 000</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>158 400 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,56%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	140 678 682
2. Crédits disponibles à la date du 18/11/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

#### d) Justification détaillée du renforcement

Les États membres ont financé des paiements pour le régime de paiement unique (RPU) s'élevant à 29 070,9 millions d'EUR. Ce montant a été couvert d'une part par les crédits du budget, à hauteur de 28 480,0 millions d'EUR, et d'autre part par les recettes affectées transférées de 2009 à 2010, soit 140,7 millions d'EUR, ce qui laisse un solde non couvert de 451 millions d'EUR qui reste à financer. Par conséquent, la Commission propose de virer 158,4 millions d'EUR afin de couvrir en partie le remboursement des paiements au titre du RPU en faveur des États membres concernés.

## I.B

### a) Intitulé de la ligne

**05 07 01 06 - Apurement comptable pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre du FEOGA, section «Garantie» (mesures antérieures), et dans le cadre du FEAGA**

### b) Données chiffrées à la date du 18/11/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	-310 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	-310 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	40 588 998
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>-269 411 002</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>-13 411 002</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>256 000 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	-114,17%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	170 186
2. Crédits disponibles à la date du 18/11/2010	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00%

### d) Justification détaillée du renforcement

En 2010, l'autorité budgétaire a modifié les crédits pour apurement comptable à hauteur de - 310,0 millions d'EUR pour ce poste, qui vise à couvrir les corrections correspondantes dans le cadre de l'apurement comptable. Toutefois, le total des corrections pour l'exercice 2010 étant actuellement estimé à - 54 millions d'EUR, il subsiste un solde non couvert de 256 millions d'EUR dans ce compte. Par conséquent, la Commission propose de virer 256 millions d'EUR afin de clôturer ce compte.

## I.C

### a) Intitulé de la ligne

**05 07 01 07 - Apurement de conformité pour les exercices antérieurs en ce qui concerne les dépenses en gestion partagée dans le cadre de la section «Garantie» du FEOGA (actions antérieures) et dans le cadre du FEAGA**

### b) Données chiffrées à la date du 18/11/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>2 200 000</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>2 200 000</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/11/2010	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

L'autorité budgétaire n'a accordé aucun crédit en ce qui concerne les corrections de conformité des exercices précédents dans le cadre de ce poste. Or des décisions ont été prises par la Commission en 2010 qui prévoient des corrections positives d'environ 5,2 millions d'EUR. Par conséquent, la Commission propose de virer 2,2 millions d'EUR afin de clôturer partiellement ce compte.

## II. PRÉLÈVEMENT

### II.A

#### a) Intitulé de la ligne

#### **05 02 03 - Restitutions pour les produits hors annexe 1**

#### b) Données chiffrées à la date du 18/11/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	114 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	114 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	50 307 189
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>63 692 811</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>1 692 811</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>62 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	54,39%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/11/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Les États membres ont enregistré une baisse dans leurs dépenses relatives aux restitutions à l'exportation des produits laitiers incorporés dans des produits agricoles transformés qui sont exportés. En effet, la situation sur les marchés laitiers s'est nettement améliorée par rapport à celle qui prévalait au moment de l'élaboration initiale de la lettre rectificative portant sur le budget 2010. À la suite de cette amélioration, la Commission a mis un terme au paiement des restitutions à l'exportation des produits laitiers en novembre 2009, de sorte que des économies budgétaires sont escomptées dans ce secteur. Par conséquent, il est proposé de virer une partie de ces crédits afin de couvrir les besoins d'autres postes du budget 2010. Le montant ainsi viré sera mis à disposition par la voie d'une modification du budget rectificatif n° 10/2010.



## II.B

### a) Intitulé de la ligne

#### 05 02 12 01 - Restitutions pour le lait et les produits laitiers

### b) Données chiffrées à la date du 18/11/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	449 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	449 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	185 583 369
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>263 416 631</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>3 416 631</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>260 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	57,87%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/11/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

La situation sur les marchés laitiers s'est nettement améliorée par rapport à celle qui prévalait au moment de l'élaboration initiale de la lettre rectificative portant sur le budget 2010. À la suite de cette évolution favorable, la Commission a mis un terme au paiement des restitutions à l'exportation des produits laitiers en novembre 2009. En conséquence, les dépenses exposées par les États membres pour ce régime ont été moins élevées et des économies budgétaires sont escomptées dans ce secteur. Par conséquent, il est proposé de virer une partie de ces crédits afin de couvrir les besoins d'autres postes du budget 2010. Le montant ainsi viré sera mis à disposition par la voie d'une modification du budget rectificatif n° 10/2010.

## II.C

### a) Intitulé de la ligne

#### 05 02 12 04 - Interventions sous forme de stockage de beurre et de crème

### b) Données chiffrées à la date du 18/11/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	85 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	85 000 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	-3 703 649
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>88 703 649</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>703 649</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>88 000 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	63,45%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/11/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

La situation sur les marchés laitiers s'est nettement améliorée par rapport à celle qui prévalait au moment de l'élaboration initiale de la lettre rectificative portant sur le budget 2010. À la suite de cette évolution favorable, les prix du marché dans l'UE ont fortement augmenté, ce qui a mis fin à l'afflux de beurre destiné au stockage public et entraîné des économies budgétaires substantielles pour les différents éléments de coût relatifs à ce régime. Par conséquent, il est proposé de virer une partie de ces crédits afin de couvrir les besoins d'autres postes du budget 2010. Le montant ainsi viré sera mis à disposition par la voie d'une modification du budget rectificatif n° 10/2010.

## II.D

### a) Intitulé de la ligne

**05 04 01 14 - Développement rural financé par le FEOGA, section «Garantie» - Période de programmation 2000-2006**

### b) Données chiffrées à la date du 18/11/2010

	<b>CND</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	0
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>6 638 197</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>38 197</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>6 600 000</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	99,37%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CND</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 18/11/2010	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Les États membres ont déclaré la récupération d'avances payées s'élevant à – 6,6 millions d'EUR pour les programmes de développement rural de la période 2000-2006 qui étaient financés par l'ancien Fonds européen d'orientation et de garantie agricole, section «garantie». Par conséquent, il est proposé de virer une partie de ces crédits récupérés afin de couvrir les besoins d'autres postes du budget 2010.